

224C1383  
FR0011675362-FS0571

5 août 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**NEOEN**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56, rue de Lille 7536 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 29 juillet 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOEN et détenir indirectement 7 561 935 actions NEOEN représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CNP Assurances <sup>2</sup>	87 235	0,05
CDC Croissance <sup>2</sup>	800 230	0,52
Bpifrance Investissement <sup>2</sup>	6 674 470	4,36
<b>Total CDC</b>	<b>7 561 935</b>	<b>4,94</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction du nombre d'actions NEOEN détenues à titre de collatéral.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 152 848 774 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général

<sup>2</sup> Contrôlée par la CDC.